Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-111_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2026

Rapporteur: M. KERHARDY

n°111-2026

ALLEE JEAN DE LA FONTAINE
AIDE A LA CHARGE FONCIERE
ACCORDEE A BSB LES FOYERS
POUR LA CONSTRUCTION
DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

DELIBERATION

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2241-1,
Vu le Code de la construction et de l'habitation,
Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu le programme local de l'habitat 2026-2031 adopté par délibération du conseil d'agglomération le 18 décembre 2025,
Vu le guide des aides habitat 2025 adopté par décision DC-034-2025 du bureau décisionnel de Saint Brieuc Armor Agglomération le 22 mai 2025,
Vu la décision n°492-2025 de Saint Brieuc Armor Agglomération signée la 9 décembre 2025, portant agrément pour la construction de 16 logements locatifs sociaux au bénéfice de la SA HLM BSB Les Foyers,
Vu le permis de construire n°PC 2218724Z0084 délivré le 25 juin 2025, transféré au profit de la SA HLM BSB les Foyers le 5 novembre 2025,
Considérant le projet de construction de 16 logements locatifs sociaux (quatre T2, dix T3 et deux T4) sur la parcelle BV 111, situé Allée Jean de la Fontaine, par la SA HLM BSB les Foyers,
Considérant que le projet relève de la catégorie « Vente en l'Etat Futur d'Achèvement »,
Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'opération prévoit le conventionnement de 8 logements en Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) et de 8 logements en Prêt Locatif à Usage Social (PLUS),
Considérant qu'en cas de VEFA la participation de l'agglomération est de 12 000 € par logement financé en PLAI et de 11 500 € par logement financé en PLUS,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Jérôme KERHARDY, Adjoint au Maire délégué à l'urbanisme, à la transition écologique et au cadre de vie,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

PAR :

Présents	33	Pouvoir	Votants	33	Absent
Voix pour	33	Voix contre	Abstention		

ACCORDE à la SA HLM BSB les Foyers une subvention d'investissement d'un montant global de 188 000 € pour son opération de construction de 16 logements locatifs sociaux, situés Allée Jean de la Fontaine, décomposée comme suit :

- 96 000 € au titre des 8 logements financés en PLAI (soit 12 000 € par logement).
- 92 000 € au titre des 8 logements financés en PLUS (soit 11 500 € par logement).

PRECISE que le versement de la subvention communale interviendra en deux fois, à la déclaration d'ouverture de chantier, et à l'édition de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT).

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer les pièces afférentes au dossier.

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 022-212201875-20261110-111_2026-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE, EGALITE, FRATERNITE

Ville de Plérin

Conseil Municipal
Séance du 10 novembre 2026

Rapporteur: M. KERHARDY

n°111-2026

ALLEE JEAN DE LA FONTAINE
AIDE A LA CHARGE FONCIERE
ACCORDEE A BSB LES FOYERS
POUR LA CONSTRUCTION
DE 16 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX

PRECISE que les crédits seront inscrits au budget principal ville.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire	Le secrétaire de séance
Loïc BARBOT	Jérôme KERHARDY